

-C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.-J. Novicow.

LE MADAWASKA

-Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.-Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire.

ABONNEMENT: Canada \$2.00 Etranger \$2.50

Rédigé en collaboration.

INSUCCES & LECON

On semble ignorer à Ottawa qu'il existe plus d'un quart de millions d'Acadiens aux Provinces Maritimes. — La Société Mutuelle l'Assomption se charge de l'enseigner à plusieurs.

Une fois de plus, le gouvernement fédéral n'a pas cru devoir reconnaître les droits de la minorité acadienne au Nouveau-Brunswick dans les positions publiques. Le juge Carleton de la cour de comté a été remplacé à cette position par un anglo-protestant.

Nous ne voulons nullement nier les capacités du nouveau juge; au contraire, nous félicitons M. le juge Hayward de l'honneur qui lui est échu et avons confiance qu'il remplira cette position avec dignité.

Il est cependant regrettable de constater le peu d'importance que l'on attache, en hauts lieux, aux demandes les plus légitimes et les moins exagérées des Acadiens. Car il ne faut pas perdre de vue que des démarches nombreuses ont été faites pour obtenir la nomination d'un deuxième Acadien sur le banc de juge.

Faut-il en conclure que ceux de nos compatriotes, Canadiens-français ou Acadiens, ministres, sénateurs ou députés, et nos autres compatriotes qui se piquent d'influence dans leur parti politique, n'ont pas le don ou le prestige nécessaire pour convaincre leurs chefs de la plus élémentaire justice qui nous est due?

Conséquemment faudrait-il admettre que nous en sommes encore à nous trouver des chefs pour servir les intérêts de la population acadienne?

La Société l'Assomption (la Mutuelle, bien entendu, car la Nationale n'existe que dans le souvenir de ceux qui ont été témoins des bonnes résolutions pompeusement affichées il y a quatre ans) s'est chargée récemment de mettre sous les yeux des ministres de langue française dans le cabinet fédéral, la situation des Acadiens au point de vue des positions fédérales dans notre province.

Ces démarches ont servi pour beaucoup; elles nous ont appris que nos représentants à Ottawa ne sont guère très reconnaissants à nos forces numériques aux Provinces Maritimes. C'est dire qu'il faut aujourd'hui apprendre à ces ministres qu'il existe dans les trois provinces maritimes plus de 250,000 Acadiens, que ceci compose plus d'un tiers de la population du Nouveau-Brunswick, et que de choses encore.

L'entreprise de la Société l'Assomption mérite d'être soulignée. Si elle est conduite avec persévérance et poursuivie avec persévérance, elle comblera une lacune qui existe depuis trop longtemps.

Le grand recensement général se fera cette année. Il ne peut y avoir de meilleure occasion pour mettre au jour notre vraie situation. Si le prochain recensement nous donne justice nous serons en mesure de produire des chiffres qui étonneront bien des gens.

Nous parlons de justice, il y a lieu de le faire. Nous réclamons, nous aussi, des énumérateurs bilingues pour les comtés bilingues. L'exactitude des statistiques de nationalité anglaise, intentionnellement ou par inadvertance, alors que ces gens sont de nationalité française. C'est ce qui est arrivé dans bien des cas en 1921 et les chances sont que ceci se répète encore cette année.

Nous tenons de source assez certaine que les comtés de Restigouche et Madawaska auront deux énumérateurs en chef bilingues; environ soixante sous-énumérateurs travailleront sous leurs ordres. Le choix de ceux-ci devra se faire avec soin, car ce sont eux qui iront de porte en porte pour obtenir les renseignements. Ils devront nécessairement être tous bilingues et bien comprendre l'importance de leur fonction.

Si le recensement est bien fait, nous aurons une belle surprise à offrir, les Acadiens comme leurs compatriotes canadiens-français se développent rapidement "par les petits".

Gaspard BOUCHER

G. N. TRICOEHE

VARIETES

COUPS D'OEIL EN ARRIERE

Ce titre est un peu ambitieux... comme bien des titres d'articles pour lesquels il n'est pas possible de trouver un en-tête tout à fait en rapport avec le sujet traité! En fait, nous voulons simplement parler de quelques coutumes françaises tombées plus ou moins dans l'oubli, mais dont il est intéressant d'évoquer le souvenir. Du reste, la mode, aujourd'hui, est aux expositions rétrospectives concernant la période s'étendant de 1830 à 1848 en France, et que caractérise un esprit foncièrement bourgeois, souvent mesquin et pointilleux ou poncif. Aussi, certaines coutumes du temps sont-elles, à nos yeux passablement ridicules à l'heure actuelle. Prenons par exemple celle qui, en province surtout, transformait le plus simple incendie en une alerte militaire. En Europe, il faut le rappeler, l'armée joue toujours un grand rôle dans les sinistres de ce genre, parce qu'elle fournit de nombreux auxiliaires aux pompiers. Mais à l'époque en question, on ne se bornait pas à commander, comme maintenant, des pompes d'incendie. Dès que le tocsin ou le tambour d'alarme se faisaient entendre, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, et sans qu'on sût s'il s'agissait d'une dangereuse conflagration ou d'un simple feu de cheminée, toutes les troupes s'assemblaient dans la cour de leur caserne, et tous les officiers, en tenue de service, devaient se rendre au quartier. C'était une véritable alerte, qui jetait le trouble dans la population civile. D'ailleurs, dans bien des cas, lorsque tous ces rassemblements avaient fini par s'effectuer, leur cause première n'existait plus, car l'incendie était éteint! On ne peut guère expliquer cette bizarre coutume que par le désir, de la part des autorités militaires, de tenir en haleine les troupes, à une époque où, apparemment, elles risquaient de s'endormir dans une existence trop peu mouvementée.

George Nestler Tricoehe. (A suivre)

Le Discours du Trone

CE QU'IL DIT ET CE QU'IL NE DIT PAS

La session provinciale, la première du 10e parlement du Nouveau-Brunswick, s'est ouverte jeudi dernier par le discours du Trone prononcé par le lieutenant-gouverneur H. H. McLean.

Le discours renferme des félicitations à l'adresse des députés élus au mois de juin dernier, et l'expression de regrets et de sympathies pour les défunts. Il contient quelques mots au sujet des travaux entrepris par le gouvernement, avec l'aide financier du fédéral, pour venir en aide aux chômeurs.

Afin d'encourager l'industrie du bois, le gouvernement avait décidé de réduire les droits de coupe d'environ un tiers; cette décision a donné des résultats avantageux en donnant de l'emploi, causant cependant une perte de revenus.

Le discours parle des progrès et du bon fonctionnement de la papeterie de Dalhousie, si chère au coeur de l'hon. M. Baxter, du développement électrique de Minto dont bénéficieront les populations du sud de la province.

Au sujet des Pensions des vieillards, le discours du trone exprime l'espoir qu'un projet satisfaisant pourra être annoncé dans le cours de la session. En ceci on voit que le gouvernement attend ce que fera M. Bennett, à Ottawa.

Le gouvernement, dans sa politique des bons chemins, se contentera de combattre la poussière et abandonnera le projet des routes à surface dure; on s'efforcera de maintenir les routes en bonnes conditions et exemptes de poussière.

Le discours prend un projet de loi pour faciliter la colonisation sous le contrôle du département d'agriculture. En même temps il annonce que le gouvernement continuera à amener aux frais du peuple des immigrants scandinaves et qu'un projet de loi sera soumis pour voter à cet effet une somme de \$750,000.

Le lieutenant-gouverneur exprime l'espoir de voir les conditions économiques s'améliorer non seulement au Nouveau-Brunswick mais dans toutes les Provinces Maritimes, et que toutes les branches de l'industrie se préparent à augmenter la production et à étendre les marchés.

En fait, le discours du trone manque de vie; il semble être l'expression d'un gouvernement qui ne sait pas quoi faire.

On constate un recul dans la politique des bons chemins, des espoirs d'amélioration dans les conditions économiques, et une hésitation manifeste à envisager l'avenir.

Il n'est nullement question d'amélioration au département d'Education quoiqu'il soit ouvertement reconnu que de nombreux changements s'imposent. La nomination d'un nouveau surintendant d'Instruction publique eut été une occasion appropriée pour laisser entrevoir des perspectives encourageantes; l'abandon d'une vieille routine et l'étude d'un système plus moderne, donnant plus de justice aux divers éléments qui composent notre population, ne sont-ils pas dans l'ordre? Comme certains autres politiciens, M. Baxter semble avoir la mémoire courte sur ses promesses. Ce qui est encore plus grave, il semble n'y avoir personne d'assez brave, à ses côtés, pour les lui rappeler.

Ceux qui suivent les progrès constants et remarquables accomplis dans les autres provinces canadiennes dans la lutte contre la tuberculose, les maladies contagieuses, ceux qui s'intéressent à l'hygiène sociale en général, à la protection des mères et des enfants contre les maladies qui déciment leurs rangs chaque année, savent que le département de la Santé publique de notre province n'a pas encore atteint la perfection.

Le discours du Trone ignore ce département comme il ignore également le département d'agriculture, le plus important croyons-nous, de tous les départements au point de vue du relèvement des conditions économiques actuelles.

L'agriculture est la base de la prospérité générale; c'est parce que l'agriculteur souffre de son imprvoyance et de son imprudence que les autres classes de la société sont aujourd'hui dans une gêne financière. Il n'envisage le problème actuel sous cet aspect,

M. Baxter tend la main à l'industriel, ouvre ses bras à de plus nombreux immigrants qui augmentent demain le nombre des chômeurs.

Au département de la colonisation, les lieux ne sont pas plus encourageants. L'hésitation sensible qui marque le discours du trone en général y jette son ombre démoralisante.

Le peuple n'a aucune perspective de diminution d'impôts. Malgré une augmentation de revenus appréciable, le gouvernement ne peut boucler son budget et annonce à l'avance des déficits considérables.

En fin de discours, le lieutenant-gouverneur recommande son gouvernement à la Divine Providence; puisse le Maître des maîtres éclairer les intelligences et faire jaillir sur toute la province un rayon de soleil réconfortant.

Gaspard BOUCHER

Reflexions au début du Carême.

Se Sanctifier!

Il faut se sanctifier! Voilà le mot d'ordre que fait circuler l'Eglise Catholique Romaine, au début de cette période de pénitence communément appelée le Carême.

Le premier homme et la première femme, par l'injure infinie qu'ils firent à Dieu en lui désobéissant, rendirent nécessaire une réparation d'un degré également infini, à la Majesté Suprême. Cette réparation, Son Divin Fils seul pouvait la faire et il s'en chargea. Mais la coopération de l'homme est exigée. Nous n'avons pas à réparer la faute originale, effacée par le baptême, mais nous devons mériter le pardon des fautes subséquentes, en coopérant avec les souffrances du Christ.

La mort du Fils de Dieu sur la croix rachète de la peine éternelle ceux qui regrettent leurs fautes et en obtiennent le pardon, mais reste la peine temporelle que nous devons expier nous-mêmes, soit dans cette vie, soit dans l'autre.

"Il faut se sanctifier!" Mais de quelles manières, l'homme peut-il se sanctifier? — Il y a trois principales sources de sanctification qui nous sont offertes: la prière, le sacrifice, l'aumône.

La prière, tout d'abord — La prière est la base de toute oeuvre de mandat par notre sainte Religion. Sans la prière, l'homme ne peut pratiquement pas se sauver. Dieu le Créateur, principe de toute vie, ne doit naturellement et nécessairement en vertu de sa justice infinie, exiger que sa créature Lui rende hommage par l'adoration, la reconnaissance des biens dont Il l'a comblé et la demande de ce dont Il a besoin pour poursuivre l'oeuvre de sa sanctification.

Reconnaître Dieu comme Créateur comme le Maître de tous les biens, le Lui dire, simplement, qu'est-ce autre chose que l'adorer? Le remerciement de tous les biens, des dons de la vie, du baptême, d'une éducation chrétienne et catholique, de ses grâces spirituelles et temporelles de chaque jour; Lui rendre de nos pas nous abandonner, de continuer ses faveurs, dont on ne se rend même pas compte, de protéger et représenter sur la terre ses serviteurs, de bénir leurs entreprises, de convertir les infidèles et les pécheurs, qu'est-ce autre chose que la reconnaissance et une supplication?

Adoration, remerciement, et supplication, qu'est-ce autre chose que la prière? Joignons à ceci, l'assistance au saint sacrifice de la messe, et la réception des Sacraments, qui sont aussi des sources infinies de mérites, puisqu'elles sont une prière des plus méritoires.

La pénitence en second lieu — "Pénitence! faites pénitence ou vous périrez tous!" proclamait le prophète Jonas aux habitants de Ninive. Ce cri, les ministres du Seigneur le font aussi entendre, aux premiers siècles de l'Eglise, alors que les catholiques et les fidèles coupables devaient se tenir sur le portique jusqu'à l'abolition du sacrifice, la tête couverte de cendres, et se retirant ensuite, considérés indignes de participer aux cérémonies principales du Saint-Office. Elle le fait entendre encore, quoiqu'avec moins de rigueur aujourd'hui que la foi est moins intense et que le monde a peur du sacrifice. Si l'Eglise est moins sévère, nous n'en sommes pas moins dans la rigoureuse obligation de satisfaire pour nos péchés, et nous devons volontiers suppléer à ce qui manque dans nos obligations.

"Souviens-toi que tu n'es que poussière et que tu retourneras en poussière!" Cette parole rituelle que l'officier d'enterrement met sur les lèvres du prêtre, rappelons-nous la souvent, non seulement pendant ces quarante jours, mais tous les jours de notre vie. Elle suggère bien des pensées salutaires.

Enfin, nous joignons à ces pratiques celle de l'aumône. — Les personnes charitables n'attendent évidemment pas au Carême pour prodiguer l'aumône, mais combien pourraient la rendre beaucoup plus méritoire, cette aumône, et la faire dans une intention plus pure et plus droite. Beaucoup font la charité pour des motifs simplement humains: par compassion ou même par vanité. Donnons-lui un cachet suraigu et voyons à ce qu'elle nous impose un réel sacrifice. Le Seigneur a dit: "Un verre d'eau, donné en mon nom, ne demeure pas sans récompense." Mais Il a mentionné "donné en mon Nom!" à ceux qui le peuvent, les occasions de faire l'aumône se manifestent pas par des temps de disette comme ceux que nous traversons; dans notre contrée, particulièrement nous avons malade et malade d'ém-

Un thé sans égal — "Demandez à vos amis"



Faites mieux — essayez-le!

'Frais des Plantations'

principaux moyens de sanctification se d'avoir répondu au mot d'ordre nous pourrions, avec humilité mais de l'Eglise: "Se sanctifier!" avec vérité nous rendre le témoignage — L. de Bienfille.

DOMINION STORES advertisement with logos and text: WHERE QUALITY COUNTS

Aubaines Sensationels

Table of grocery items and prices: SAINDOUX SHORTENING 20 lbs \$2.35, Sardines BRUNSWICK 5c, SAUMON ROSE Fancy PINK SALMON 2, Biscuits Marven Tip-Top 1 lb 31c, Macaroni 6c, FROMAGE CHEESE Chateau 17 1/2, HOMARDS LOBSTERS 29c, FRUITS & VEGETABLES, FRUITS & LEGUMES

Cooked & Smoked Meats Viandes Cuites et Fumées

SPECIAL Peamealed Cottage Roll, lb.....25c. Table of meat prices: Wilsil all Pork SAUSAGE, lb 27c, Leg HAM mild cured, lb 25c, BLOOD PUDDING 19c, SHORTENING, lb 15c, Pure LARD, pkg 1 lb 17c, Bulk LARD, lb 15c, SAUCISSES Wilsil de porc, la lb 27c, JAMBON, légèrement mariné, la lb 25c, BOUDIN la lb 19c, SAINDOUX, lb 15c, GRAISSE pure pqt. 1 lb 17c, GRAISSE à la lb 15c

RENTES VIAGERES Notre Certificat Special Familial GARANTIT. Le Savez-Vous! DITES-NOUS votre âge... CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE